notice d’information

expérimentation d’un dépistage réactif pour éviter les fermetures de classe

Actuellement, le protocole sanitaire prévoit la fermeture de la classe pour une période de 7 jours lorsqu’un élève contracte la Covid.

L’école de votre enfant participe à une expérimentation qui vise à organiser des opérations de dépistage dès le signalement d’un cas confirmé de Covid dans une classe pour limiter la propagation du coronavirus et éviter au maximum les fermetures de classes.

Cette expérimentation sera applicable à deux conditions :

* que le dépistage ait lieu le jour même ou le lendemain au plus tard ;
* que les résultats vous soient communiqués moins de 48h après le signalement du 1er cas.

Si l’une de ces conditions n’est pas remplie la classe sera fermée. La classe pourra également être fermée si plus de 3 cas sont détectés au total en incluant le premier élève qui a contracté la Covid.

Lorsque les conditions, notamment concernant les délais, sont remplies :

* les élèves testés dont le résultat est négatif pourront rester en classe . Ils participeront à un second dépistage organisé 7 jours après le premier et devront porter le masque en intérieur comme en extérieur à partir du CP ;
* les élèves dont le résultat est positif devront s’isoler 10 jours ;
* les élèves qui n’ont pas été testés ne pourront revenir en classe qu’après un isolement de 7 jours.

Les tests réalisés seront des tests PCR salivaires. Le recueil de la salive pourra être organisé en classe ou avoir lieu à la maison. Le laboratoire d’analyse désigné pour intervenir dans votre école vous indiquera comment il va procéder.

Les résultats des tests vous seront communiqués directement par le laboratoire d’analyse et vous devrez informer le directeur de l’école en cas de résultat positif. Le médecin conseiller technique départemental de l’éducation nationale en sera également informé.

Pour que votre enfant puisse participer à ces opérations de dépistage, nous avons besoin de votre consentement écrit et de renseignements dès à présent. Deux situations sont possibles

* soit vous avez déjà rempli une autorisation pour l’année scolaire en cours. Celle-ci reste valable. Si vous ne souhaitez plus que votre enfant participe au dépistage dans le cadre de l’expérimentation, vous pouvez le signaler à votre école par écrit ;
* soit vous n’avez pas encore rempli d’autorisation pour cette année scolaire. Si vous souhaitez que votre enfant soit testé en cas de signalement d’un cas positif dans sa classe, vous devez retourner le formulaire ci-joint avec une copie de votre carte vitale ou de votre attestation de sécurité sociale. Vous pourrez retirer votre consentement à tout moment

NB : Un délai de 4 jours ouvrés est nécessaire pour votre autorisation soit prise en compte par le laboratoire qui va réaliser les analyses.

Les données renseignées sur ce formulaire seront conservées par l’école et par le laboratoire d’analyse pendant toute l’année scolaire. En cas de dépistage, les données relatives au test et les résultats seront enregistrées dans le système d’information national dénommé SI-DEP et conservées 3 mois.

Nous vous informerons des résultats de cette expérimentation.